



TAX LAW



Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique
HEC Lausanne
Centre de politique fiscale
Département de droit des affaires et de fiscalité (D-DAF)

LE PRINCIPE DE PLEINE CONCURRENCE EN DROIT FISCAL SUISSE DE L'ENTREPRISE

RELATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES
(Y COMPRIS ASPECTS DE DROIT PÉNAL FISCAL)

Journée du 23 mars 2023 en collaboration avec l'administration cantonale des impôts (ACI) et
l'administration fédérale des contributions (AFC) - Université de Lausanne

Programme

Le principe de pleine concurrence en droit fiscal suisse de l'entreprise

Relations nationales et internationales (y compris aspects de droit pénal fiscal)

Matin

8h00-8h20	Accueil des participant·e·s et café
8h20-8h45	Ouverture et présentation de la journée <ul style="list-style-type: none">- Prof. Robert Danon, Université de Lausanne- Prof. Pierre-Marie Glauser, Université de Lausanne- Dr. Natassia Burkhalter, LL.M, Responsable Equipe Prix de transfert, Administration fédérale des contributions / Université de Lausanne- Mme Marinette Kellenberger-Décaillet, Directrice générale, Administration cantonale des impôts, Lausanne- M. Pierre Dériaz, Directeur, Division de la taxation, Administration cantonale des impôts, Lausanne- M. Marc Bugnon, Directeur Suppléant, Chef division principale de l'impôt fédéral direct, de l'impôt anticipé et des droits de timbre, Administration fédérale des contributions

Première partie: Exposés généraux

8h45-9h25	Le principe de pleine concurrence en droit fiscal suisse: évolution et relation avec les directives et réformes en cours de l'OCDE (y compris les Piliers Un et Deux) <ul style="list-style-type: none">- Prof. Robert Danon
9h25-10h00	Relation entre le principe de pleine concurrence et le principe de détermination («Massgeblichkeitsprinzip») <ul style="list-style-type: none">- Prof. Pierre-Marie Glauser
10h00-10h15	Pause-café
10h15-10h45	Le principe de pleine concurrence dans la pratique administrative et synthèse générale <ul style="list-style-type: none">- Dr. Natassia Burkhalter

Deuxième partie (Matinée): Questions pratiques choisies en matière d'impôt sur le bénéficiaire et d'impôt anticipé

10h45-11h00	Introduction générale et présidence: <ul style="list-style-type: none">- Prof. Pierre-Marie Glauser- Dr. Natassia Burkhalter
11h00-12h00	Disproportion, reconnaissabilité par les organes et évaluation de la prestation <ul style="list-style-type: none">- Mme Jeanne Roy-Stämpfli, avocate, Equipe Prix de transfert, Administration fédérale des contributions- M. Vincent Grandjean, Expert fiscal diplômé Juriste fiscaliste auprès de l'Etat-Major de la Division de la taxation, Administration cantonale des impôts, Lausanne <p>Modération: à déterminer</p>
12h00-14h00	Déjeuner

Après-midi

Deuxième partie (Après midi): Questions pratiques choisies en matière d'impôt sur le bénéficiaire et d'impôt anticipé

14h00-14h10	Introduction et présidence: <ul style="list-style-type: none">- Prof. Robert Danon- M. Pierre Dériaz
14h10-15h00	Notion d'actionnaire et de proche <ul style="list-style-type: none">- M. Daniel Bovigny, Chef de team suppléant, Division Surveillance cantons, Administration fédérale des contributions- Mme Kalina Pittier-Tzolov, Experte fiscale CSI, Adjointe du Directeur de la Division de la taxation, Administration cantonale des impôts, Lausanne <p>Modération: Me Jean-Blaise Eckert, avocat, expert fiscal diplômé, associé, Lenz & Staehelin</p>
15h00-15h15	Pause-café
15h15-15h25	Introduction et présidence: <ul style="list-style-type: none">- Prof. Robert Danon- M. Marc Bugnon
15h25-16h20	Attribution de la prestation: théorie du triangle versus théorie du bénéficiaire direct <ul style="list-style-type: none">- Mme Chiara Albisetti, avocate, experte fiscale CSI, Division Droit, Administration fédérale des contributions- M. Pierre Dériaz <p>Modération: Me Sarah Busca Bonvin, avocate, experte fiscale diplômée, associée, CMS von Erlach Poncet SA, Genève</p>
Troisième partie: aspects de droit pénal (fiscal)	
16h20-16h30	Introduction générale et présidence: <ul style="list-style-type: none">- Prof. Alain Macaluso, Université de Lausanne- Prof. Pierre-Marie Glauser
16h30-17h15	Principe de pleine concurrence, soustraction d'impôt, usage de faux et faux dans les titres <ul style="list-style-type: none">- à déterminer- Mme Sylvie Bossard Nanchen, Avocate, Division de la taxation – Centre de compétence Entreprise, Administration cantonale des impôts Lausanne <p>Modération: Me Pietro Sansonetti, avocat, expert fiscal diplômé, associé, Schellenberg Wittmer SA, Genève</p>
17h15-17h30	Conclusions et clôture du colloque <ul style="list-style-type: none">- Prof. Robert Danon- Prof. Pierre-Marie Glauser- Dr. Natassia Burkhalter
17h30	Cocktail

LE PRINCIPE DE PLEINE CONCURRENCE EN DROIT FISCAL SUISSE DE L'ENTREPRISE

RELATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES (Y COMPRIS ASPECTS DE DROIT
PÉNAL FISCAL)



COMMENT S'Y RENDRE :

L'aéroport international de Genève-Cointrin est à 60 km

En train:

De la gare de Lausanne, prendre le métro *m2* (direction croisette), changer à «*Lausanne-Flon*» et prendre le métro *m1* et sortir à «*UNIL-Mouline*»

En voiture :

Sur l'autoroute A1, direction «*Lausanne*» – «*Lausanne Sud*», sortir à «*Unil-EPFL*»

INFORMATIONS GENERALES

Pour plus d'informations, veuillez contacter *Mme Doriana Ferreira* e-mail: droitpublic@unil.ch

**Le principe de pleine concurrence en droit fiscal suisse de l'entreprise
Relations nationales et internationales (y compris aspects de droit pénal fiscal)**

23 mars 2023 - IDHEAP AULA - Université de Lausanne

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Mme. <input type="checkbox"/>		M. <input type="checkbox"/>	Dr. <input type="checkbox"/>	Autres <input type="checkbox"/>
Nom de Famille		Prénom		
Fonction				
Entreprise				
Rue, N°				
PO Box				
Code postal		Ville		
N° tél		Pays		
E-mail				
J'accepte par la présente de m'inscrire <input type="checkbox"/>		Prix CHF. 500.-- (la documentation, le repas de midi et les rafraîchissements sont inclus). Prix CHF. 100.-- tarif préférentiel pour les doctorant(e)s, avocat(e)s-stagiaires et étudiant(e)s		

Paiement: Dès réception de votre formulaire d'inscription, vous recevrez notre confirmation et facture (avec instructions de paiement). Les frais bancaires sur les virements de paiement ne sont pas inclus dans les tarifs d'inscription indiqués ci-dessus et doivent être payés par les participants.

Formulaire d'inscription à retourner par e-mail à droitpublic@unil.ch

Signée par

Date